



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle
Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière

Syndicat National Unifié des Directeurs, des Instituteurs, des
Professeurs des écoles de l'Enseignement Public
Force Ouvrière

Syndicat Départemental du Bas-Rhin (67)

Nouvelle adhésion **ou** **Renouvellement de cotisation**

Nom : **Prénom** : Date de naissance :/...../.....

Adresse personnelle (écrire en majuscules d'imprimerie) :

.....

Code postal : Ville : **Tél portable** :

Email (à remplir avec soin) :

Corps : Instit / PE / Psy / EFS / contractuel / AVS AESH / Retraité **Grade** : CN HC EX HE **Echelon** :

Fonction : Adj / ZIL / Dir / BR / Segpa / Ulis / Upe2a / Adpt / Rééd / ERH / MF / Congé par. / Dispo / Autre

Affectation : à titre : Définitif / Provisoire Plein temps / temps partiel : quotité %

Etablissement : mat / élém / collège / IME / Nom

Adresse : Ville :

Circonscription de rattachement :

Montant de la cotisation.....€ en.....chèques

En 2025, j'adhère par prélèvement automatique !

Si vous souhaitez adhérer par prélèvement automatique, veuillez remplir les informations ci-dessous

Titulaire du compte :

Domiciliation du compte :

IBAN : FR76 / / / / /

BIC :

Type de prélèvement : Mensuel (en 12 fois) Annuel (en 1 fois)

Merci de joindre de préférence un RIB afin d'éviter toute erreur lors de la création de votre mandat SEPA.

Vous recevrez par mail, dans quelques jours, un mandat SEPA qu'il faudra signer et nous renvoyer. Dès réception de celui-ci, votre adhésion sera active.

PE et Psy Classe Normale (CN)

Echelons	2-3-4	5	6	7	8	9	10	11
Adj, ASH, IMF	139	151	161	167	178	191	204	216
Direction 2-4 cl	145	157	167	173	184	197	210	222
Direction 5-9 cl	149	161	171	177	190	201	214	226
Direction 10 cl et+	153	165	175	181	192	205	218	230

Instituteurs

Adj, ASH, IMF	160
Direction 2-4 cl	166
Direction 5-9 cl	170
Direction 10 cl et+	174
Couple : -25%	

SNUDI 67
FO

PES
80 €

Cotisations syndicales Année 2025

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué (50 %, 75 %, 80 % ... de la cotisation)

AESH,
AED
40 €

PE et Psy Hors Classe (HC)

Echelons	1	2	3	4	5	6
Adj, ASH, IMF	190	200	214	229	245	258
Direction 2-4 cl	196	206	220	235	251	264
Direction 5-9 cl	200	210	224	239	255	268
Direction 10 cl et +	204	214	228	243	259	272

PE et Psy Classe Ex. et Hors Echelle (HC)

Echelons	1	2	3	4	HE1	HE2	HE3
Adj, ASH, IMF	224	238	251	268	288	299	315
Direction 2-4 cl	230	244	257	274	294	305	321
Direction 5-9 cl	234	248	261	278	300	309	325
Direction 10 cl et +	238	252	265	282	304	313	329

Contractuel,
congé
parental,
Disponibilité
50 €

Retraité
90 €

Le SNUDI-FO, un syndicat confédéré

Syndiquant, sans distinction d'opinions politiques ou philosophiques ou religieuses, les instituteurs et professeurs des écoles, les Psy-EN, les AESH et les enseignants contractuels des écoles publiques, le **SNUDI-FO** appartient à la **Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**, constituée de plus de 15 000 syndicats qui regroupent les salariés du public (administrations de l'État, hôpitaux et collectivités territoriales) et de toutes les branches du privé.

Le **SNUDI-FO 67** est affilié à l'Union Départementale des syndicats de la **CGT-Force Ouvrière** du Bas-Rhin et à la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation

Professionnelle Force Ouvrière (**FNEC FP-FO**) ainsi qu'à la Fédération Générale des Fonctionnaires

Force Ouvrière (**FGF-FO**). En plus des informations par mail, chacun des adhérents du **SNUDI-FO 67** reçoit régulièrement les publications et circulaires de ces différentes instances syndicales, ainsi que celles du syndicat national.

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS

- ☞ Etre informé(e) et **défendu(e) en priorité**
- ☞ **Caisse de solidarité** au-delà de 3 jours de grève
- ☞ **Suivi par les élus du personnel** du syndicat de votre déroulement de carrières (promotion, etc.)
- ☞ Participer à la **définition des orientations** du syndicat et aux prises de décisions
- ☞ **Protection juridique « vie professionnelle »**

LA FORCE DU SYNDICAT

C'est son nombre de syndiqués : parce que sa représentativité (c'est-à-dire son poids auprès des autorités) en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers.

Les ressources du **SNUDI-FO 67** ne proviennent que des cotisations des adhérents, ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation !

C'est son indépendance : Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit ! **Ni austérité de droite, ni austérité de gauche, ni austérité syndicale !**

L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du bulletin d'adhésion.

Protection juridique «vie professionnelle»

Tous les adhérents **FO** sont protégés par une assurance professionnelle complémentaire.

Notre fédération a signé un contrat collectif "protection vie professionnelle" avec la MACIF qui couvre individuellement chacun des adhérents du **SNUDI-FO** à jour de ses cotisations.

Ce contrat, avec la MACIF, garantit pour chaque adhérent un accompagnement juridique en demande ou en défense face aux litiges qu'il peut rencontrer au cours de sa vie professionnelle et susceptible de l'opposer à son employeur ou à un tiers (parent d'élève par exemple). Cette défense se fera de manière conjointe avec le syndicat qui continuera à suivre votre dossier.

66% de la cotisation est déductible de votre impôt : la trésorière vous adressera un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier d'un crédit d'impôt de 66% du montant total de votre cotisation pour **la déclaration sur les revenus 2025**.